



## 21 zones d'emploi 2020 en Bourgogne-Franche-Comté, à l'économie spécialisée, diversifiée ou à dominante résidentielle

Le millésime 2020 des zones d'emploi permet, sur l'ensemble de la France, d'actualiser l'analyse du tissu économique des territoires. Pour la Bourgogne-Franche-Comté, cette refonte en 21 zones permet de tenir compte des mutations vécues au cours des années récentes. Trois d'entre elles sont centrées autour des grandes agglomérations de la région qui sont parmi les plus pourvoyeuses d'emplois de la région, Dijon, Besançon et Belfort. L'activité économique de certaines zones se caractérise par une orientation spécifique, industrielle pour Montbéliard et le Creusot-Montceau. Cette empreinte se retrouve également dans des zones plus résidentielles à Saint-Claude, Dole, Pontarlier et Sens. Pour d'autres, l'agriculture joue un rôle important comme à Beaune, Cosne-Cours-sur-Loire et Avallon. Enfin, neuf autres zones d'emploi de la région se caractérisent par une économie plus diversifiée. À l'image de l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté, ces zones restent plus industrielles et agricoles que les zones de même catégorie sur le reste de la France.

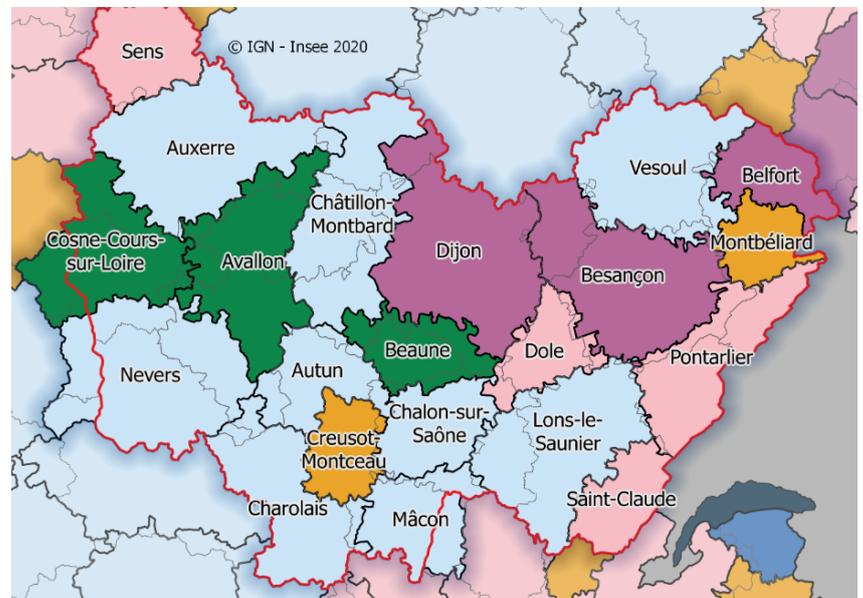
Hugo Andrieu, Benoit Leseur (Insee)

Une révision des zones d'emploi a été menée en 2020 par l'Insee et la Direction statistique du Ministère en charge du travail et de l'emploi (Dares). Ce découpage vise à constituer des territoires dans lesquels la plupart des actifs résident et travaillent, et où les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Ces nouveaux zonages permettent d'actualiser l'analyse du fonctionnement du marché du travail, notamment les caractéristiques du tissu économique (activités présentes, taille des établissements,...) et de la population active. Cette actualisation du dernier zonage, qui date de 2010, a été entreprise dans un souci d'harmonisation européenne (*La nouvelle méthode de constitution des zones d'emploi*). Cette partition du territoire est construite pour que la part des résidents d'un territoire qui y travaillent (ceux appelés « stables ») soit la plus élevée possible.

Cosne-Cours-sur-Loire ainsi que Nevers, Loire, et Mâcon sur Auvergne-Rhône-Alpes (*figure 1*).

### 1 Neuf zones d'emploi de Bourgogne-Franche-Comté ont une économie diversifiée

Typologie des zones d'emploi 2020 en Bourgogne-Franche-Comté



- Grandes agglomérations à forte concentration de fonctions métropolitaines (pas de zone concernée dans la région)
- Autres grandes agglomérations et dotées de gros employeurs
- Spécialisées dans l'industrie
- Résidentielles à dominante industrielle
- Spécialisées dans l'agriculture
- Economie diversifiée
- à forte orientation touristique (pas de zone concernée dans la région)
- Zones d'emploi 2010
- Bourgogne-Franche-Comté

Source : Insee, Recensement de la population 2017, Clap 2015

### 21 zones d'emploi en Bourgogne-Franche-Comté

Le millésime 2020 des zones d'emploi segmente la région Bourgogne-Franche-Comté en 21 zones. Trois de ces zones débordent sur les régions limitrophes :

La zone la plus peuplée, Dijon, compte 394 800 habitants et 169 800 emplois. A l'opposé, la moins peuplée, Autun, comporte 42 100 habitants et 14 100 emplois. La diversité du tissu économique de Bourgogne-Franche-Comté s'illustre par une pluralité de profils parmi ses zones d'emploi.

### Un tiers de l'emploi régional dans trois zones d'emploi

Dijon, Besançon et Belfort sont trois zones abritant de grands employeurs au sein de grandes agglomérations. Elles rassemblent 34 % de l'emploi régional et comptent de nombreux grands établissements, notamment dans la sphère publique : des centres hospitaliers ou des sièges de collectivités territoriales comme des mairies, des intercommunalités, des conseils départementaux ou le conseil régional (figure 2 et 4).

Les emplois de cadres des fonctions métropolitaines y sont particulièrement bien implantés : entre 7 % et 9 % de l'emploi, contre 5 % pour les autres zones d'emploi de la région. Cette surreprésentation s'explique notamment par la présence de sièges sociaux, de grandes entreprises liées à des centres de recherche comme le Commissariat à l'énergie atomique de Valduc dans la zone de Dijon, aux technopoles de Besançon ou de Belfort et aux pôles de compétitivité comme Vitagora à Dijon ou le Pôle des microtechniques de Besançon. Ces zones, où se trouvent de nombreux emplois, permettent à de nombreux actifs de travailler sur place. En conséquence, le taux de stables (défini-

tion) est important, autour de 90 % dans les zones d'emploi de Dijon, et Besançon et de 70 % dans celle de Belfort (figure 3).

### Montbéliard et le Creusot-Montceau : des zones industrielles qui perdent de l'emploi

Les zones d'emploi de Montbéliard et du Creusot-Montceau sont spécialisées dans l'industrie. Ce secteur, historiquement très implanté, représente toujours une part importante de l'emploi, de respectivement 30 % et 23 %. Toutefois, ces effectifs se sont fortement contractés en 40 ans. Dans le même temps, l'emploi total a nettement baissé entre 2007 et 2017, davantage à Montbéliard qu'au Creusot-Montceau.

Les groupes étrangers, souvent présents dans les zones industrielles de la région, y jouent encore un rôle important, principalement dans la zone du Creusot-Montceau. Dans ce territoire, une part notable de l'emploi dépend de groupes étrangers (18 % en 2015 contre 12 % en Bourgogne-Franche-Comté). Ce phénomène est particulièrement ancré dans l'industrie. Au Creusot-Montceau, 29 % de l'emploi industriel est détenu par des groupes étrangers, avec comme figure de proue l'établissement luxembourgeois Industeel, situé dans la ville du Creusot. À l'inverse, à Montbéliard, la présence d'un groupe français comme Peugeot, fleuron de l'industrie automobile, explique la faible présence d'emplois dépendants de groupes étrangers. Cette part y est plus faible (9,6 %), bien inférieure à celle de la région.

Que les groupes soient français ou étrangers, ils sont soumis à la concurrence internationale. En conséquence, en cas de difficultés économiques, et indépendamment de la nationalité du groupe, l'emploi dans ces territoires est fortement dépendant de la conjoncture économique et des logiques concurrentielles.

### Quelques zones résidentielles à dominante industrielle

Les zones d'emploi de Sens, Pontarlier, Saint-Claude et Dole sont des espaces où les actifs qui y résident ont plus souvent tendance à ne pas y travailler. Le taux de stables y est ainsi plus faible qu'ailleurs, entre 56 % et 73 %. Ces actifs travaillent souvent dans les territoires voisins : dans le bassin parisien pour ceux habitant à Sens, en Suisse pour ceux résidant à Pontarlier, à Oyonnax et en Suisse pour ceux demeurant à Saint-Claude, et à Dijon et Besançon pour ceux vivant à Dole.

Par ailleurs, ces zones d'emploi disposent d'un tissu industriel développé allant de 18 % à 31 % de l'emploi. À Saint-Claude, la fabrication d'autres produits industriels (production manufacturière, fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, métallurgie) y représente 86 % de l'emploi industriel. Les groupes étrangers contribuent également à cette forte présence. À Dole, le groupe Solvay, de nationalité belge, dispose des plus grands établissements industriels de la zone.

Le fait d'être lié avec l'extérieur peut être un atout pour ces zones. À Pontarlier, les habitants jouissent d'un niveau de vie an-

## 2 Dans la zone d'emploi de Dijon, plus de 90 % des actifs occupés résidant y travaillent

Emplois et caractéristiques dans les zones d'emploi 2020 de Bourgogne-Franche-Comté en 2017

Zone d'emploi	Emploi total au lieu de travail	Part de stables (%)	Évolution annuelle de l'emploi au lieu de travail 2007 - 2017	Part de l'emploi industriel dans l'emploi total	Part de l'emploi agricole dans l'emploi total	Part d'ouvriers dans l'emploi total	Part de cadres dans l'emploi total	Niveau de vie médian par unité de consommation (*)
Dijon	170 140	91	en retrait	11	2	20	16	22 020
Besançon	128 760	89	stable	15	3	21	14	21 160
Belfort	67 290	70	en retrait	17	1	21	15	21 010
Montbéliard	63 750	76	en retrait	30	1	33	13	20 370
Creusot-Montceau	34 600	82	en retrait	23	2	26	10	19 600
Pontarlier	37 080	56	stable	20	7	29	7	26 330
Sens	37 040	71	en retrait	18	3	27	8	20 480
Dole	29 080	73	en retrait	19	3	27	9	20 470
Saint-Claude	17 690	65	en retrait	31	3	31	9	22 640
Beaune	34 020	72	dynamique	15	12	30	9	21 870
Cosne-Cours-sur-Loire	24 400	79	en retrait	18	13	27	7	19 840
Avallon	17 950	76	en retrait	11	10	24	6	19 520
Auxerre	70 730	88	en retrait	15	7	27	9	20 240
Mâcon	66 450	80	stable	15	5	27	10	21 140
Chalon-sur-Saône	64 310	80	en retrait	17	3	26	10	20 740
Lons-le-Saunier	60 830	83	en retrait	19	6	28	8	20 530
Nevers	55 800	89	en retrait	14	5	24	9	19 920
Vesoul	46 790	81	en retrait	18	5	29	8	19 760
Charolais	30 260	77	en retrait	19	8	29	6	19 630
Châtillon-Montbard	23 470	82	en retrait	19	9	28	7	19 870
Autun	14 130	75	en retrait	13	10	23	8	19 490
<b>Ensemble des zones d'emploi</b>	<b>1 094 570</b>	<b>81</b>	<b>en retrait</b>	<b>16,6</b>	<b>4,4</b>	<b>25,1</b>	<b>10,8</b>	<b>20 860</b>

(\*) voir Définitions

Zones interrégionales en italique et lignes à la couleur de la typologie de la figure 1

Source : Insee, Recensements de la population 2007 et 2017, Filosofi 2017

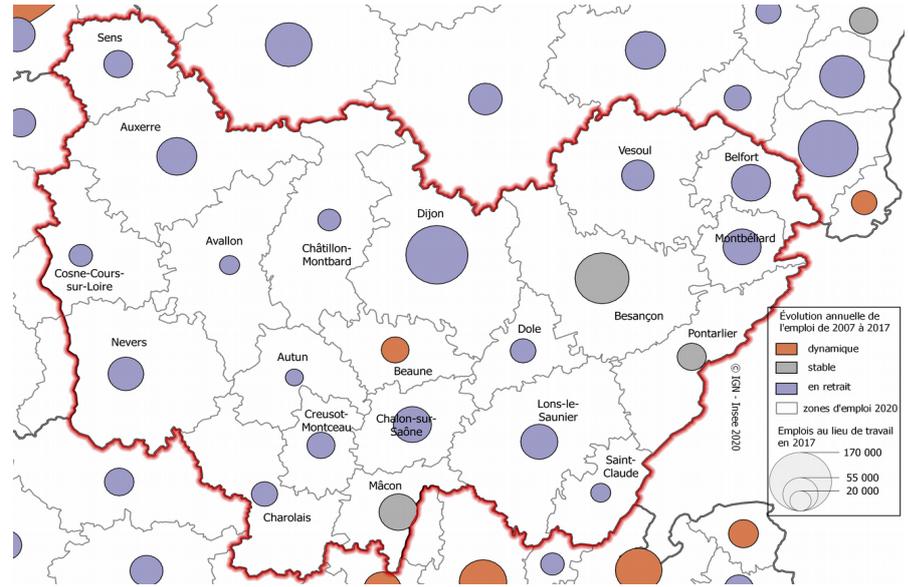
neuf médian par unité de consommation (*définition*) de 26 330 €, soit 26 % supérieur à celui des habitants de la région. De nombreux habitants travaillent en Suisse où les rémunérations sont bien plus favorables qu'en France.

### Des zones agricoles aux productions diversifiées

Beaune, Cosne-Cours-sur-Loire et Avallon sont trois zones d'emploi où l'agriculture tient une place importante dans l'économie locale, représentant de 10 % à 13 % de l'emploi total, contre 4 % pour l'ensemble de la région. Ces zones ont des savoirs-faire divers. Pour Beaune, la production agricole est très spécialisée. La production agricole se déploie autour d'une viticulture renommée, fortement valorisée et dynamique à l'exportation. C'est également une des zones les plus touristiques de la région, au carrefour d'axes de communication majeurs. Ce territoire se démarque aussi en étant la seule zone d'emploi de Bourgogne-Franche-Comté où l'emploi progresse nettement entre 2007 et 2017. Pour Cosne-Cours-sur-Loire et Avallon, la production agricole est plus diversifiée. Ces zones pratiquent la culture céréalière et l'élevage, avec une spécialité près d'Avallon, la production de sapins du Morvan.

### 3 L'emploi en baisse entre 2007 et 2017 dans la quasi totalité de la région, sauf à Beaune

Évolution de l'emploi par zone d'emploi entre 2007 et 2017 (en %)



Source : Insee, Recensements de la population 2007 et 2017, exploitation principale

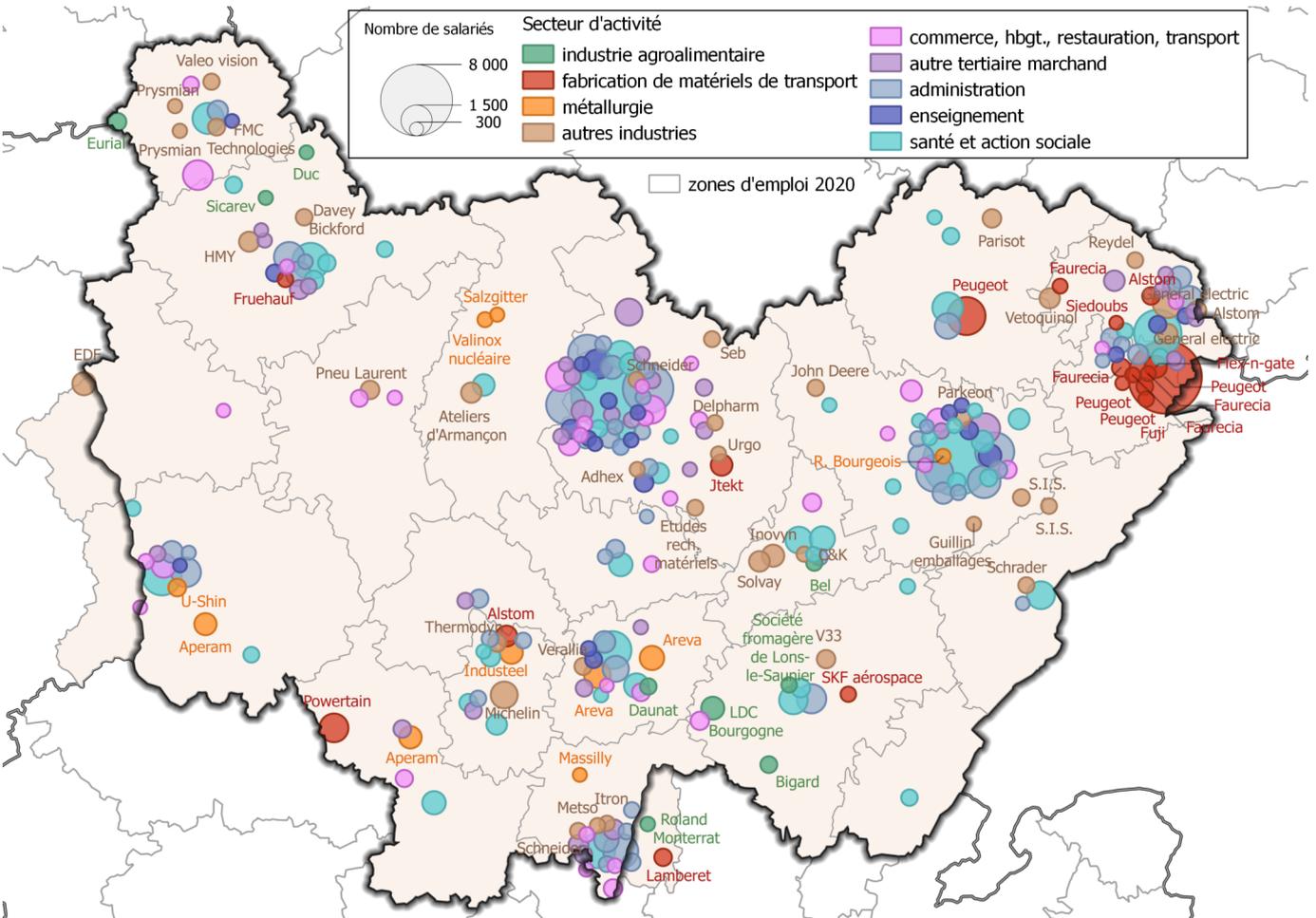
Si les productions agricoles font appel à des permanents résidant souvent à proximité, les saisonniers peuvent provenir de plus loin. La part de stables dans ces zones d'emploi est alors relativement moyenne, oscillant entre 72 et 79 %, contre 81 % au niveau régional.

### Neuf zones diversifiées qui disposent d'un socle d'emploi public notable

Ces zones d'emploi sont considérées comme diversifiées car aucun secteur d'activité ne se démarque des autres. Cette diversité économique pourrait amortir les

### 4 De grands employeurs publics à Dijon, Besançon et Belfort, de grands établissements industriels à Montbéliard

Établissements de plus de 300 salariés en Bourgogne-Franche-Comté, en 2017



Source : Insee, Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores) 2017

chocs conjoncturels qui se concentrent souvent sur quelques secteurs très concurrentiels. Cinq d'entre elles comportent la préfecture départementale. L'emploi public représente de 23 % de l'emploi dans le Cha-

rolais à 31 % à Nevers, contre 26 % sur l'ensemble de la région. Pour autant, hormis Mâcon dont l'emploi est stable, toutes ces zones subissent des pertes d'emploi. À l'image de la région, ces zones diversifiées

sont malgré tout davantage orientées vers l'industrie et l'agriculture que leurs homologues dans le reste de la France. ■

### La nouvelle méthode de constitution des zones d'emploi

**Les zones d'emploi forment un découpage de l'ensemble du territoire français depuis 1984.** Construite à partir des déplacements domicile-travail, une zone d'emploi est un ensemble de communes sur lequel la plupart des actifs résident et travaillent. Ce zonage d'étude est régulièrement mis à jour pour tenir compte de l'évolution de l'économie locale et de la population. En 2020, l'Insee et la Direction statistique du Ministère en charge du travail et de l'emploi (Dares) ont révisé ce zonage en **s'appuyant sur une méthodologie développée par Eurostat**, permettant de comparer plus facilement les pays européens. Un autre objectif de cette refonte est d'homogénéiser la méthode sur le territoire. Contrairement aux zones d'emploi de 2010, construites région par région, les zones d'emploi de 2020 sont issues de paramètres nationaux. Seules quelques régions font exception : les DOM et la Corse en raison de leur particularité géographique, qui suppose des déplacements domicile-travail limités, et l'Île-de-France qui a fait l'objet d'un traitement différent pour tenir compte de la très forte polarisation des flux vers Paris.

**La méthode repose sur un procédé itératif basé sur l'analyse des déplacements domicile-travail entre les différentes zones.** Un ensemble de communes agrégées constitue une zone d'emploi dès lors qu'elle satisfait à des **critères de taille** (nombre d'emplois) et de **stabilité** (part élevée d'actifs travaillant et résidant dans la zone).

Un des principaux résultats de cette nouvelle méthode de constitution est un rééquilibrage des zones en nombre d'actifs. C'est particulièrement vrai autour des grandes métropoles, qui avaient tendance à agréger de nombreuses communes en 2010. La nouvelle méthode permet de limiter la taille des zones d'emploi et de laisser se construire d'autres zones autour des grands pôles. Dans la région, la zone d'emploi de Dijon passe ainsi de 207 000 actifs dans sa version de 2010 à 188 950 dans sa version de 2020. Quelques zones fusionnent : Besançon et Gray, Pontarlier et Morteau, Lons-le-Saunier et Louhans, Châtillon et Montbard, Avallon et Le Morvan. Deux nouvelles zones d'emploi apparaissent suite à une scission (Belfort et Montbéliard).

## Sources et méthode

Cette étude s'appuie sur les exploitations principale et complémentaire des recensements de la population 2007 et 2017, le Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores) 2017, Clap 2015, et des données relatives au nombre de nuitées dans les hôtels et campings qui sont issues des enquêtes sur la fréquentation touristique.

Afin de dégager les spécificités économiques des territoires, une typologie des 306 zones d'emploi de France a été réalisée. Elle s'appuie sur des indicateurs de spécialisation économique mesurée par le rapport entre la part de l'emploi dans un secteur et cette même part mesurée sur la France entière. Les variables retenues sont l'emploi des sphères productives et présentes (*Définitions*), de l'industrie, de l'administration publique, l'emploi dans les grandes ou petites entreprises et des indicateurs d'activité touristique. Une classification ascendante hiérarchique a permis de regrouper les zones d'emploi selon des caractéristiques communes.

**Les données structurelles utilisées portent sur une période antérieure à la crise sanitaire du Covid-19. Elles ne prennent donc pas en compte ses conséquences économiques.**

## Définitions

Le **taux de stables** ou la part de stables rapporte le nombre d'actifs habitant et travaillant dans une zone, au nombre total d'actifs occupés de la zone.

L'**économie présentielle** recouvre les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, résidents ou touristes.

L'**économie productive** recouvre les activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère. Pour la réalisation de la typologie, les secteurs de l'agriculture et de l'administration, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale sont exclus de ces deux sphères.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible (revenu tenant compte de la redistribution socio-fiscale) du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus du ménage et le **niveau de vie médian** est le niveau de vie au-dessus duquel se situe la moitié de la population, l'autre moitié se situant en dessous.

Les **cadres des fonctions métropolitaines** regroupent les cadres et professions intellectuelles supérieures et les chefs d'entreprises de 10 salariés et plus des cinq fonctions suivantes : Conception-recherche, Prestations intellectuelles, Commerce inter-entreprises, Gestion et Culture-loisirs.

Insee Bourgogne-Franche-Comté  
8 rue Louis Garnier  
CS 11997  
25020 BESANÇON CEDEX

Directeur de la publication :  
Moïse Mayo

Rédactrice en chef :  
Katy Lequin

Crédits photos :  
CRT, L. Cheviet

ISSN : 2497-4455

Dépôt légal : septembre 2020

© Insee 2020

## Pour en savoir plus :

- Levy D., Dubois M., Lefebvre M., "L'orientation économique des zones d'emploi : entre spécialisation et diversité des économies locales", *Insee Première* n° 1814, septembre 2020.
- Charton C., Ville H., "La bande frontalière : un territoire lié à l'économie suisse", *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n°70, juin 2020.
- Andrieu H., Bordet-Gaudin R., "L'industrie régionale très convoitée par les groupes étrangers", *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n°23, octobre 2017.
- Bilan économique 2019 – Bourgogne-Franche-Comté, "L'économie régionale globalement bien orientée en 2019 mais à l'épreuve de la crise sanitaire en 2020", *Insee Conjoncture Bourgogne-Franche-Comté* n°22, juin 2020.

